



- Membre Fondateur**
- De la Fédération Internationale des journalistes
 - De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimédias (SATEV)

<i>Augmentation au 1er février 2018, + 1,0 %</i>			
Paieement à l'acte		Paieement à la journée (JRI)	
Information, alerte téléphonique	14,15 €	Dossier, enquête (<i>sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non</i>) :	
Document commandé ou accepté, diffusé ou non		* pige journalière	83,15 €
papier	34,13 €	Pige pour une journée de travail	
bobino, élément sonore	41,57 €	Dossier, enquête :	
document visuel	49,02 €	* stagiaire moins d'un an	
Journaux radio		* stagiaire plus d'un an	
* vacation avec présentation		* titulaire	
matin	83,15 €	Permanence	
midi ou soir	55,56 €	* stagiaire moins d'un an	
* vacation sans présentation		* stagiaire plus d'un an	
matin	55,56 €	* titulaire	
midi ou soir	34,14 €		

Reporters d'images : le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire